

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00449

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES CITES ET DU CARREFOUR D'ONZION SUR LA COMMUNE DE L'HORME - CONVENTION DE RETROCESSION ENTRE GIER-PILAT-HABITAT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE GIER-PILAT-HABITAT, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE L'HORME - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D20180044911-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES CITES ET DU CARREFOUR D'ONZION SUR LA COMMUNE DE L'HORME - CONVENTION DE RETROCESSION ENTRE GIER-PILAT-HABITAT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE GIER-PILAT-HABITAT, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE L'HORME - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Saint-Etienne Métropole et la commune de L'Horme souhaitent engager une opération d'aménagement de la rue des Cités et du carrefour d'Onzion, ainsi que du Boulevard Saint-Paul avec les objectifs suivants :

- réorganisation des circulations et du stationnement ;
- accessibilité et sécurisation des cheminements piétons ;
- revalorisation des commerces en pieds d'immeubles de Gier Pilat Habitat ;
- valorisation paysagère ;
- enfouissement des réseaux secs ;
- reprise de l'éclairage public.

Les travaux sur la rue des Cités et le carrefour d'Onzion constituent une première phase opérationnelle programmée fin 2018-début 2019. Ils nécessitent la rétrocession par Gier-Pilat-Habitat (GPH) des espaces à usage public situés le long de la rue des Cités et du carrefour d'Onzion.

De plus, ce chantier comprend la réalisation, par Saint-Etienne Métropole, de divers travaux pour le compte de Gier Pilat Habitat, en lien avec l'opération d'aménagement du domaine public : aménagement des pieds d'immeuble, confection de perrons...

La convention jointe fixe :

- les modalités de rétrocession foncière ;
- la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement à exécuter le long de la rue des Cités et du carrefour d'Onzion ;
- les modalités de financement de l'opération ;
- les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages,
- les responsabilités de chacune des parties.

Au terme des études préalables à la consultation des entreprises à désigner pour la réalisation des travaux, le coût global des travaux est estimé et réparti comme suit :

- 43 696,00 € HT pour la commune de L'Horme,
- 447 669,00 € HT pour Saint-Etienne Métropole.

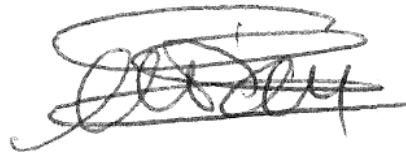
Gier-Pilat-Habitat apportera une participation nette de 35 000 € HT auprès de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe et la mise en œuvre de la convention relative aux travaux d'aménagement de la rue des Cités et du carrefour d'Onzion à intervenir entre Gier-Pilat-Habitat, la commune de L'Horme et Saint-Etienne Métropole, telle qu'elle figure en annexe à la présente ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention tripartite correspondante et tout document afférent ;**
- **la recette correspondante sera perçue au chapitre 13 du budget Voirie article 1328 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie chapitre 23 article 2315.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU